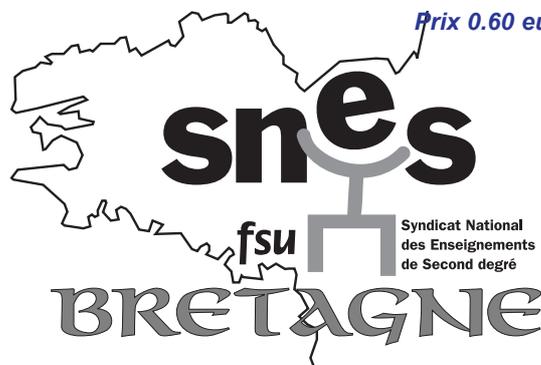


**INFO
FLASH n°2**

**SPÉCIAL
RENTÉE 2007**



APRÈS LE SUCCÈS DE LA GRÈVE DU 18 DÉCEMBRE ET DE LA MANIFESTATION DU 20 JANVIER, POURSUIVONS LE 8 FÉVRIER

Nous étions majoritairement en grève le 18 décembre, 25 000 à 30 000 à Paris le 20 janvier à l'appel de la FSU pour dénoncer les choix budgétaires, les attaques contre nos statuts, l'aggravation de nos conditions de travail, l'alourdissement de notre charge de travail et la dévalorisation de nos métiers. Cette situation se retrouve dans toute la Fonction Publique sous des formes diverses.

Le 8 février à l'appel de l'Intersyndicale du second degré (15 syndicats), de toutes les Fédérations de l'Education nationale, et de quasiment toutes les Fédérations de la Fonction Publique, poursuivons l'action.

Soyons à nouveau nombreux en grève et dans les manifestations pour porter nos revendications.

COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Evolution du Budget second degré en ETP		Comment cela se traduit sur le terrain en ETP	
Baisse démographique	- 40	Collèges (*)	-39,5
UPI	+ 13	Lycées Généraux et Technologiques	-160
		Lycées Professionnels	- 18
Total partiel	- 27	Retrait d'emplois sur le terrain	- 217,5
Réforme du statut des enseignants	- 110	UPI	+ 13
		Sections nouvelles (PEF)	+ 40
		Remplacement, MGI	+ 27,5
Total général	- 137	Total général	- 137

(*) la dotation collège négative se répartit ainsi :

Côtes d'Armor	- 10,5 ETP
Finistère	-24,5 ETP
Ille et Vilaine	+ 4 ETP
Morbihan	- 8,5 ETP

C'est toujours moins dans les collèges et les lycées !

Les députés ont voté plus de 5000 suppressions de postes d'enseignants dans les collèges et les lycées pour la rentrée prochaine.

Résultat : la Bretagne doit rendre **184,5 ETP (Equivalent Temps Plein) cette année** dont **137 ETP (postes)** et **37,5 ETP** (en HSE).

Dans le cadre de la gestion de la rentrée, le rectorat va au-delà en ponctionnant **217,5 ETP** dans les établissements dont **110** au titre de la réforme de nos statuts alors que De Robien n'a pas encore signé les nouveaux décrets...

Alors quand dans ce contexte, le Recteur décide de prélever 10 postes de Certifiés pour les transformer en 5 postes d'IPR au titre de l'objectif "performance", là c'est trop !!!!

Au total, les établissements de notre académie auront perdu près de **1500 postes** depuis 2001.

Enfin, sur les quatre dernières années, **les suppressions de postes (- 8 %) se font à un rythme deux fois plus élevé que la baisse démographique (- 4 %).**

LES DGH DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Les DGH définitives sont normalement arrivées dans les établissements. Dans les lycées, une première mouture a été notifiée aux chefs d'établissement à la veille des vacances de Noël. Ces DGH ne comportaient que les heures permettant "d'assurer les horaires réglementaires" selon la circulaire rectorale sur la base d'une structure (nombre de classes) décidée par le rectorat. Les effectifs prévus notamment en seconde sont souvent calculés à minima mais les classes sont toutes à 35. Cette DGH ne comportait donc aucune heure statutaire ni celles revues ou maintenues par le projet de décret (1^{ère} chaire et pondération CPGE et BTS). Les proviseurs ont été invités à faire des simulations de répartition de services "avec le souci d'optimiser au mieux les moyens".

Dans les collèges, les DGH devraient être quasiment partout à minima par rapport aux besoins.

Evidemment, les DGH collèges et lycées sont définitivement amputées des heures de cabinet d'histoire, de laboratoire et de coordination EPS.

Toujours dans la circulaire rectorale, les chefs d'établissement sont rappelés à l'ordre sur les temps partiels qui doivent être accordés "dans l'intérêt du service", et les emplois du temps qui doivent inclure "l'heure supplémentaire exigible si nécessaire" et exclure "les sous services". De même, il leur est demandé de calculer les besoins en heures au plus juste sans chercher "à préserver la situation des personnels".

Enfin, les enseignants stagiaires auront un service de 8 ou 9 h au nom de la réforme de la formation des maîtres.

Langues vivantes

Le rectorat a décidé de ne plus financer les Sections européennes ni en collège ni en lycée.

Dans quasiment tous les collèges qui ont des classes bilingues (Allemand - Anglais), la LV2 Allemand est supprimée en 4^{ème} pour les élèves ayant fait le choix de l'anglais LV1 en 6^{ème}. Diversité ne rime pas avec optimisation des moyens !

Il apparaît clairement qu'au-delà des retraits de postes "en grande masse" pour chaque catégorie d'établissement, ce sont plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de collègues qui seront victimes de mesures de "carte scolaire". Le nombre de collègues affectés sur plusieurs établissements ou hors discipline risque d'exploser.

AGISSONS PARTOUT

Faisons apparaître les besoins aussi bien en terme de structure, d'options, et de décharge pour les enseignants. Vérifions le respect des horaires, des allègements et des dédoublements....Organisons des heures d'information syndicale. Dans les Conseils d'administration, faisons des contre-propositions et votons contre les DGH. N'hésitons pas à réunir les parents, à nous exprimer dans la presse.....Il en va de l'avenir et de la qualité du service public d'éducation.

Plan d'Evolution des Formations pour les lycées technologiques (rentrée 2007)

Avec la loi de décentralisation, c'est le Conseil Régional qui "est chef de file" pour l'évolution des formations technologiques et professionnelles. Le Rectorat s'inscrit donc dans les orientations votées par le Conseil régional évidemment en fonction des moyens dont il dispose !

Nous avons dénoncé le manque de transparence et de démocratie dans l'élaboration des projets. Les débats sont rarement menés dans les établissements. Les Conseils d'Administration ne sont pas systématiquement consultés : ce sont les Chefs d'établissement qui décident avec le rectorat dans le cadre des réunions de Bassin...

Enfin, les CFA et autres structures offrant des formations par apprentissage présentent une liste impressionnante de demandes d'ouverture en concurrence avec nos formations et celles des Lycées professionnels, profitant de l'aubaine que représentent les suppressions de postes inscrites au budget de l'Education Nationale.

Etablissements	Fermetures	Ouvertures
Lycée A.Pavie Guingamp	BTS CGO (Comptabilité et Gestion des Organisations)	
Lycée J.Lesven Brest	BTS assistant de direction	BTS Professions immobilières
Lycée E.Zola Rennes	STG	
Lycée de l'Elorn Landerneau		½ division supplémentaire en BTS Technico-commercial
Lycée Hôtelier Dinard		2 ^{ème} division de seconde
Lycées de Loudéac et de Douarnenez	Recentrage de la STG sur la spécialité Gestion ce qui ne signifie pas la fermeture de la spécialité Mercatique	
Lycée J.Lesven Brest	Ouverture du DCG (Diplôme de Comptabilité et Gestion) par transformation du DECF	
Lycée Dupuy de Lôme Lorient	Ouverture du DCG (Diplôme de Comptabilité et Gestion) par transformation du DECF	
Lycée Bréquigny Rennes	Ouverture du DCG (Diplôme de Comptabilité et Gestion) par transformation du DPECF et du DECF	

Remarques : La ½ division du BTS Comptabilité et Gestion des Organisations du Lycée de Fougères a été maintenue suite à nos interventions en Groupe de Travail et lors d'une entrevue entre la section SNES du lycée et le Rectorat.

Par contre, le rectorat n'a pas voulu prendre en compte nos arguments et ceux d'une délégation du lycée Pavie de Guingamp concernant le maintien du BTS.

Pour Douarnenez et Loudéac, il a fallu des interventions multiples auprès du rectorat et du Conseil régional pour faire préciser ce que voulait dire recentrage.

Non aux professeurs principaux Co-Psy !

Les entretiens prévus par la circulaire ministérielle doivent être systématiques en 3^{ème}, se dérouler en présence des familles (à l'heure où les familles sont disponibles) et avoir lieu avant la fin du second trimestre.

Cette circulaire est inquiétante à plusieurs titres : voir site Le Rectorat de Rennes a créé des stages spécifiques (une journée !) pour préparer les professeurs "volontaires" à ce type d'entretien 3^{ème} !

Le SNES s'oppose à cette confusion des statuts et des compétences : participer à ces formations, c'est entériner l'idée que les professeurs peuvent remplacer les COPsy.

Professeurs principaux, COPsy : refusons ces formations, refusons ces entretiens !

Evolution des formations pour les Langues et cultures régionales

Etablissement	Nature	Niveau	Décisions
Collège de Bannalec	BF1 (breton)	6 ^{ème}	Ouverture
Collège Anne de Bretagne Rennes	Bilingue	6 ^{ème}	Ouverture de la DNL EPS pour atteindre la parité.
Collège de Pluneret		6 ^{ème}	Ouverture d'une DNL à définir
Lycée Pavie Guingamp	LV (breton)	2 ^{nde}	Maintien sous réserve d'un effectif suffisant
Collège de Callac	BO3 (breton)	4 ^{ème}	Transformation du BF1 en BO 3 en 4 ^{ème}
Collège A. de Bretagne Rennes	GF1 (gallo)	6 ^{ème}	Maintien
Lycée J.Cartier Saint-malo	LV(breton)	2 ^{nde}	Mise en sommeil
Lycée J.Loth Pontivy	Bilingue	2 ^{nde}	Mise en sommeil
Collège Montaigne Vannes	BF1 (breton)	6 ^{ème}	Mise en sommeil

Nous avons attiré une nouvelle fois l'attention du Recteur sur l'impossibilité pour de nombreux élèves de poursuivre en filière bilingue après le CM2 ou la 3^{ème} faute d'établissement de proximité et la nécessité de renforcer la base de la filière en ouvrant de nouvelles classes en maternelle. Quant à l'option breton ou gallo en collège et en lycée, elle est souvent placée à des heures telles que peu d'élèves peuvent s'y inscrire.

Moyens Vie de l'élève et COPsy

Le Budget Vie de l'élève concerne les postes de CPE, de MI-SE, d'Assistants d'Education et de vie scolaire : le nombre d'emplois de CPE serait maintenu. Pour les autres emplois, il faut attendre sachant que le nombre de MI-SE diminue.

Pour les COPsy, aucun changement.

Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré

24, rue Marc Sangnier- 35200 Rennes
Tél. : 02 99.84.37.00 - Fax : 02 99.36.93.64
ou : s3ren@snes.edu

site internet : www.rennes.snes.edu

Directrice de la publication :

Christelle Carnet

Réalisation / PAO : Paméla Deline.

Impression : GPO Thorigné

CPPAP : 1110 S 05594

Dernière minute

Un complément concernant la Hors-classe des CPE est disponible sur le site du SNES

www.rennes.snes.edu